

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023 A 19H30

Etaient présents : FRANCKE Stéphane, Maire, PICOTIN Gaëtan, GERVOIS Nicolas, adjoints ; BONNET Dominique, ACTHREGALLE Caroline (arrivée à 19 h 50 mn), TROLET Cédric, DEQUIDT Pascal, DEVEY Elodie (arrivée à 20 h 20 mn), POILLON Jean-Claude, PRUVOST Sonia, VANHERSEL Valérie, VANOOSTEN Laurence (arrivée à 19 h 45 mn), HAVET Pierre-André, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés : BOUCKENOOGHE Céline, pouvoir à Laurence VANOOSTEN ; BEUN Régis, pouvoir à FRANCKE Stéphane ; CICHY Claire, pouvoir à ACTHREGALLE Caroline.

Excusée : GOCYK Béatrice, sans pouvoir

Absente : LOONES Sylvie

Secrétaire de séance : POILLON Jean-Claude

ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

POINTS FINANCIERS

1/ Décision modificative au budget

La migration de la comptabilité M14 à M57 a été source de nombreuses modifications et d'adaptations qui ont vu certains comptes corrects en début d'année, puis modifiés un peu plus tard. Des mandats établis dans cette période transitoire ont été progressivement rejetés.

Il y a donc lieu de rectifier certains d'entre eux afin de pouvoir rattraper quelques versements non honorés en temps voulu. Le conseil municipal valide à l'unanimité ces modifications matérielles.

Dépenses de fonctionnement

D 623 : Publicité, publications, relations publiques	10 050,00 €	
D 6288 : Autres services extérieurs		17 050,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 050,00 €	17 050,00 €
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		40 399,00 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		40 399,00 €
D 65741 : Subv. fonct. personnes, assoc. et autres organismes droit privé	41 000,00 €	
D 65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé		23 950,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	41 000,00 €	23 950,00 €
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	30 399,00 €	
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. Fonctionnement		50,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions	30 399,00 €	50,00 €
<u>Dépenses d'investissement</u>		
D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		36 897,93 €
TOTAL D 001 : Solde exécution invest. reporté		36 897,93 €
D 2173 : Constructions (mise à dispo)	26 897,93 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	26 897,93 €	

Recettes d'investissement

R 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	207 371,93 €	
R 2188 : Autres immobilisations corporelles		10 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections	207 371,93 €	10 000,00 €
R 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés		207 371,93 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves		207 371,93 €

2/ Demande de versement du fonds de concours à la CCHF

Monsieur le Maire rappelle que pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total du fonds de concours ne peut dépasser la part supportée par le bénéficiaire : le montant ne pourra donc pas dépasser la moitié du solde restant à la charge de la commune après avoir déduit les subventions.

La commune d'HERZEELE dispose actuellement d'un fonds de concours de 191 540 € (solde 2015-2019 = 35 626 € ; enveloppe actuelle = 155 914 €). Monsieur le Maire suggère de solliciter le versement d'une avance sur ce fonds au titre des travaux de l'église, conformément à la délibération communautaire n° 2019/71 qui stipule les modalités de versement du fonds, à savoir 30 % sur présentation de la déclaration de commencement des travaux, 30 % sur présentation d'un avancement égal à 60 % de l'opération et le solde à réception du bilan définitif des dépenses justifiées par factures. Une délibération est nécessaire en amont de la demande.

Le conseil municipal se prononce en faveur de la demande de versement du fonds de concours conformément à la procédure.

Monsieur le Maire profite de ces points financiers pour aborder à nouveau la question de la trésorerie pour laquelle une étude a été faite depuis la précédente séance alors que la question se posait de l'emprunt ou de la ligne de trésorerie. Il s'avère à ce jour qu'il serait plus judicieux de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie et que la situation financière saine de la commune permettrait d'obtenir une ligne de trésorerie de 368 000 €. Il rappelle que ce dispositif est autorisé pour un an.

Le conseil municipal approuve le choix de la ligne de trésorerie et autorise M. le Maire à engager une étude auprès de plusieurs organismes bancaires et de mener les négociations jusqu'à leur terme.

3/ Convention 2023-2024 avec Proxi-Services

L'association Proxi-Services a été sollicitée dans le cadre de la reconduction de convention pour mise à disposition de personnel afin d'assurer la surveillance sur les temps de restauration collective et dortoir à l'école du Val d'Yser. La prestation concerne les 4 jours de classe, de 11 h 45 à 16 h 00. Elle passe de 20.00 €/l'heure à 21.00 €.

Le conseil municipal se prononce sur la reconduction autorise la signature par Monsieur le Maire de la convention annuelle 2023-2024.

POINTS ADMINISTRATIFS

4-1/ SIECF – Rapport d'activité 2022

Le rapport d'activité 2022 du SIECF territoire d'énergie Flandre a été adopté en comité syndical du 27 juin 2023. Les maires des communes membres sont invités à le communiquer au conseil municipal. Le conseil municipal ayant été destinataire des informations complètes n'émet aucune remarque sur ce rapport 2022.

4-2/ SIECF – Modification des statuts

Lors de sa réunion du 27 juin 2023, le comité syndical du SIECF territoire d'énergie Flandre a décidé de modifier les statuts du syndicat. M. le Maire a remis le projet de statuts modifiés sur lequel le conseil municipal se prononce favorablement.

4-3/ SIECF – Départ de la commune de LES MOERES

Suite à la fusion de la commune de Les Moères avec la commune de Ghyvelde et son intégration dans la communauté urbaine de Dunkerque et au règlement des sommes dues par ladite commune par la CUD, il y a lieu de se prononcer sur la sortie de la commune de Les Moères du périmètre du SIECF Territoire d'énergie Flandre au 1^{er} janvier 2024. A l'unanimité, le conseil municipal vote en faveur de cette disposition.

4-4/ SIECF – Compétences transférées au SIECF

Suite à la révision statutaire prévue au SIECF Territoire d'énergie Flandre avec effet au 1^{er} janvier 2024, il y a lieu pour les communes membres de décider de leurs choix en matière d'adhésion :

- bornes GNV et Bio GNV
- réseaux de chaleur
- éclairage public (option A ou B)
- station hydrogène

Le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit son intention de participer au groupement d'achat du SIECF avec le choix de l'éclairage public (option A).

A la question de la demande en matière d'installation de borne de recharge électrique formulée par M. Dominique Bonnet, M. le Maire répond qu'il n'y en a pas pour le moment

4-5/ SIECF – Achat groupé d'énergie 2025

La commune est adhérente au groupement d'achat d'énergie du SIECF Territoire d'énergie Flandre qui arrive à échéance le 31 décembre 2024. Compte tenu des délais en matière de commande publique et afin d'optimiser les coûts d'achat de l'énergie, le SIECF Territoire d'énergie Flandre préconise une mise en concurrence dès à présent afin de ne pas s'exposer à une interruption de fourniture.

Les communes sont invitées à participer à un nouvel achat groupé d'électricité, de gaz naturel, de gaz propane, de fioul selon le cas à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce marché proposera en option la possibilité de bénéficier d'électricité verte et de bio gaz pour tout ou partie de leurs points de livraison.

Le choix du conseil de renouveler ou non sa participation au marché groupé doit intervenir pour le 31 octobre 2023.

A l'unanimité, le conseil municipal vote en faveur de la participation de la commune au prochain marché d'achat groupé d'énergie mené par le SIECF.

5/ SIDEN-SIAN – Avis sur adhésions de nouvelles collectivités

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du CGCT, les conseils municipaux des collectivités membres sont invitées à émettre leur avis sur l'adhésion de nouvelles collectivités au sein du SIDEN-SIAN.

Le conseil municipal se prononce en faveur de l'adhésion des communes d'AVELIN et IWUY pour le département du Nord et ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE et TORTEQUESNE pour le Pas de Calais, qui ont opté pour le transfert de compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

6/ CCHF – Approbation du rapport de la C.L.E.C.T.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 8 juin 2023 et a remis son rapport qui a été validé en conseil communautaire du 27 juin. Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal délibère favorablement sur ce rapport transmis par le président de la CLECT et dont il a eu connaissance en amont de la réunion.

7/ Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Conformément à l'article L.19 du code électoral, une commission de contrôle des listes électorales (CCLE) est instaurée au sein de chaque commune. Cette commission de contrôle doit être renouvelée

tous les trois ans et après chaque renouvellement général des conseils municipaux. Il y a lieu d'y procéder d'ici fin 2023 au plus tard.

Pour notre commune de + de 1 000 habitants et avec un conseil municipal composé de deux listes à l'issue des élections municipales, il y a lieu de composer la commission de cinq membres :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
- 2 conseillers municipaux appartenant à la seconde liste

Elle est composée à la fois dans l'ordre du tableau et sur la base du volontariat. A la demande de M. le Maire, se portent volontaires :

Membres titulaires	Membres suppléants
Liste « SOYONS Herzeele »	
GOCYK Béatrice	BONNET Dominique
ACTHREGALLE Caroline	DEQUIDT Pascal
TROLET Cédric	DEVEY Elodie
Liste « ENSEMBLE VIVONS HERZEELE »	
POILLON Jean-Claude	PRUVOST Sonia
VANHERSEL Valérie	HAVET Pierre-André

8/ Personnel communal – Avenant à la délibération de mise en place du RIFSEEP

Un des agents de la collectivité ayant intégré un cadre d'emplois ne figurant pas dans le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel) mis en place en 2019 pour l'ensemble du personnel titulaire, il y a lieu d'apporter un avenant à la délibération afin qu'il puisse bénéficier du RIFSEEP correspondant à son nouveau grade.

Le conseil municipal se prononce en faveur de la rédaction d'un avenant à la délibération initiale.

9/ Etude d'une demande d'emplacement pour commerce ambulant

Une personne de Wylder sollicite un emplacement pour son commerce ambulant de pâtisserie. Elle souhaiterait exercer cette activité le samedi de 17 h 30 à 20 h 30. Elle a déposé un dossier complet justifiant de ses capacités à exercer.

Le conseil municipal analyse la demande et son bien-fondé pour finalement se prononcer à raison de 6 voix contre (Vanoosten Laurence, Bouckenoghe Céline, Francke Stéphane, Beun Régis, Picotin Gaëtan, Gervois Nicolas) et 9 voix pour (Poillon Jean-Claude, Havet Pierre-André, Vanhersel Valérie, Pruvost Sonia, Achtregalle Caroline, Bonnet Dominique, Cichy Claire, Dequidt Pascal).

Les avis favorables étant dominants, M. le Maire sollicitera cette personne afin de connaître ses besoins techniques (branchement électrique) et lui communiquer le tarif appliqué pour l'occupation du domaine public.

10/ Etude d'une demande d'achat de terrain communal

M. le Maire a reçu une demande d'achat de terrain le long du pignon de l'habitation d'administrés domiciliés rue de Wormhout. L'objectif est de pouvoir édifier un garage mais la largeur actuelle est insuffisante pour une construction. Cette demande est ancienne mais ne pouvait être satisfaite tant que le PLUI n'était pas mis en place et validé. Elle concerne une bande de terrain d'environ 2.40 m de large sur une longueur de 19 m, soit environ 46 m².

Le conseil municipal est favorable à cette demande de longue date et autorise M. le Maire à consulter la brigade d'évaluation domaniale afin de connaître le prix qui peut être sollicité aux intéressés.

POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS

M. le Maire annonce la démission de ses fonctions de conseillère municipale de Mme Virginie Clercq pour raisons professionnelles et personnelles.

Il restait un conseiller municipal susceptible de la remplacer sur la liste « SOYONS HERZEELE » mais qui ne souhaite pas intégrer l'assemblée. Le conseil municipal restera donc à dix-huit élus jusqu'à la fin de mandat, ce qui, réglementairement, est possible.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission enfance et jeunesse :

ACM : M. Gaëtan Picotin fait le point sur les trois sessions de deux semaines d'Accueil Collectif de Mineurs qui se sont déroulées du 10 juillet au 18 août. Cette période estivale s'avérait particulièrement compliquée au vu des travaux de permutation entre la classe des CP et le périscolaire et les travaux que cela engendrait. A cela sont venus se greffer des travaux qui se sont avérés plus importants que prévus dans la classe de CM2. Dans la cour les travaux de peinture au sol ont complété l'indisponibilité d'une partie des équipements scolaires. M. Picotin souligne qu'il s'agissait presque d'un défi mais que par la bonne volonté de chacun, entreprises, agents, tout s'est bien déroulé. Il félicite les trois directrices et l'ensemble du personnel qui a dû composer les différentes missions avant la rentrée de septembre.

Il fait savoir qu'un dossier de subvention a été déposé auprès de l'ANS (Agence Nationale du Sport) dans le cadre du dispositif « Cours d'école actives et sportives » pour la création des peintures éducatives mises en place.

Restauration collective : Le contrat avec le prestataire Dupont Restauration a été reconduit jusque fin décembre. Un registre de remarques a été mis en place pour que celles-ci soient transmises en temps réel.

Commission fête et vie associative :

M. Nicolas Gervois fait un point sur les dernières festivités, dont « Herzeele, c'est gonflé » le 31 juillet qui a reçu une forte fréquentation. Il a été judicieux de prévoir cette manifestation sur le plateau multisports au vu des caprices de la météo.

Le 3 septembre, belle réussite également pour le rassemblement Cox (moins nombreuses que l'an dernier) et Harley. On dénombrait par contre davantage de véhicules combi.

Concernant la ducasse, une réflexion a été menée en concertation avec les forains qui a mené à un changement total de disposition des manèges pour des raisons de sécurité. Ce dispositif a reçu des retours favorables tant par les forains que par les familles. Le boulanger et la Poste ont apprécié le fait qu'un passage soit préservé pour les véhicules quittant ces établissements.

Le 9 septembre, concert et feu d'artifice de qualité ; celui-ci a fait l'objet d'un contrôle des services de gendarmerie afin de constater la catégorie des feux employés par le prestataire ; tout était conforme.

A venir, le mardi 12 septembre une soirée cinéma dans le cadre du contrat avec Cinéligue, la brocante le samedi 16 et l'organisation de jeux traditionnels le lendemain.

Le repas de Noël des associations est fixé au samedi 2 décembre, dont les bénéfices seront versés à l'association des Amis de l'école dans le cadre de l'organisation de la classe de neige prévue du 12 au 18 janvier 2024. 2022 et 2023 n'ont pas pu bénéficier de classe de neige dans le premier cas, pour cause de pandémie COVID, dans le second cas pour des problèmes d'hébergement non conforme, éléments rappelés par Mme Caroline Acthregalle, parallèlement présidente de l'association des parents d'élèves.

Commission voirie/bâtiments :

Bâtiments :

M. Cédric TROLET adresse en priorité ses plus vifs remerciements à toute l'équipe qui a œuvré au grand nettoyage de l'établissement Café des Orgues. Quelques réserves électriques sont encore émises par l'organisme de contrôle. Le futur locataire-gérant a suivi toutes les formations nécessaires aux habilitations demandées par la commission de sécurité.

M. Godderis devrait remettre prochainement son rapport détaillé sur l'ensemble des trois orgues.

M. le Maire profite de ce sujet pour faire savoir que la commune a obtenu une subvention de 47 231.00 € auprès du Département dans le cadre de l'ADVB (Aide Départementale aux Villages et Bourgs) et obtenu l'assurance d'une subvention auprès de la Fondation Crédit Agricole Nord de France.

Côté téléphonie, les prochains travaux inscrits au budget primitif devraient être réalisés avant la fin de l'année, qui apporteront une évolution non négligeable sur l'ensemble du réseau téléphonie, vidéo protection des équipements communaux.

Le feu tricolore endommagé à proximité de l'école du Val d'Yser a été remplacé et renforcé.

La commission a procédé à l'étude de mise en œuvre de l'éclairage du plateau multisports.

La consultation auprès de prestataires en matière de VGP (Vérification Générale Périodique) a repris, c'est incontournable !

Des réflexions sont encore en cours autour du parc à verre rue du Saint Sacrement sur le choix à retenir ; de même dans la maison annexe à la mairie (Maison du Père Noël) il a été constaté que la partie arrière est en très mauvais état et qu'il serait bon de l'abattre par sécurité.

En matière de bâtiments, M. Régis BEUN informe le conseil de la réalisation des peintures intérieures du restaurant scolaire par l'association Initiatives Rurales pendant trois semaines de juillet.

Concernant le café des Orgues il ajoute que les fenêtres de l'étage ont été remplacées.

Voirie :

Rue de Wylder et de Winnezele, relance du Département pour la finition des travaux.

Déplacement de trois mâts d'éclairage rue du Cheval noir ainsi que déplacement d'un coffret électrique avec décalage de la finition des enrobés du trottoir.

Création d'un trottoir rue de la Briqueterie et signalisation au sol dans ce secteur avant fin 2023.

Captage d'eau rue de la chapelle Delattre fait.

Un miroir devrait être installé à la sortie de la rue du Cheval noir (intersection avec la rue de Wormhout)

Vœux travaux voirie 2024 :

1/ Rue de la chapelle Delattre

2/ Rue du Moulin vert avec création d'une aire de croisement

3/ Rue du Manoir

Tapis d'enrobés

1/ Rue des orgues et devant le club house des terrains de football

2/ Sécurisation du croisement Herzelee/Houtkerque/Bambecque

Commission développement économique :

Mme Céline Bouckenooghe annonce la reconduction de la participation de la commune aux JNCP 2023. A Herzelee, elle aura lieu le dimanche 15 octobre.

Commission tourisme, culture et patrimoine :

Mme Céline Bouckenooghe rappelle l'organisation du premier salon de peinture et sculpture les samedi 30 septembre et dimanche 1^{er} octobre au restaurant scolaire.

En tour de table, Mme Sonia Pruvost demande où en est le projet d'antenne relais rue d'Houtkerque évoqué lors de la précédente séance. M. le Maire a rencontré l'installateur et la société Orange, mais a refusé leur proposition. Il leur a suggéré d'autres alternatives mais n'a pas encore eu de retour. Mme Pruvost demande également où en est le remplacement au poste de secrétaire générale.

La séance est close à 21 heures 45.

Mis en ligne le 21 mars 2024 par le Maire, Stéphane FRANCKE.